ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Royaume-Uni

Question au Gouvernement n° 2642

Texte de la question

SOMMET FRANCO-BRITANNIQUE

M. le président. La parole est à M. Philippe Vitel, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Philippe Vitel. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)*

M. Jean Glavany. Il est gâté aujourd'hui !

M. Philippe Vitel. Hier, la France et la Grande-Bretagne ont fait un pas supplémentaire dans le rapprochement de leurs deux armées.

En ce 2 novembre 2010, Nicolas Sarkozy et David Cameron ont conclu un accord historique unissant deux pays qui représentent 50 % des dépenses consacrées à la défense et deux tiers des budgets militaires de recherche et au développement, en Europe.

Ces deux pays sont membres du Conseil de sécurité de l'ONU et ils détiennent l'arme nucléaire.

S'il symbolise le début d'un engagement à long terme en faveur d'une plus grande coopération en matière de défense, cet accord établit aussi une coopération renforcée qui est nécessaire pour réaliser des économies et traduire les paroles en actes.

Le 19 octobre dernier, David Cameron avait annoncé une réduction de 8 % en quatre ans du budget de la défense britannique. De son côté, la France s'est également engagée dans un important programme d'économies.

Interdépendance, mutualisation des matériels et des hommes, économies d'échelle, voilà les nouveaux mots qui s'échangent désormais entre Londres et Paris.

Mes chers collègues, c'est la première fois dans l'histoire que les Britanniques se tournent vers notre pays pour engager une coopération en matière nucléaire, étant donné les liens très étroits qu'ils entretiennent avec les États-Unis.

M. Jean Glavany. Et Saint-Malo en 1998 ?

M. Philippe Vitel. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous exposer les grandes lignes de ce traité qui s'inscrira dans l'histoire comme l'une des grandes étapes de la coopération militaire franco-britannique et de l'édification d'un véritable pilier de la défense européenne. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Jean Glavany. Rappelez Saint-Malo pour rafraîchir la mémoire de Philippe Vitel !

M. Bernard Kouchner, *ministre des affaires étrangères et européennes*. Monsieur le député, cet accord binational est beaucoup opérationnel que celui de Saint-Malo qui l'a précédé. Ce dernier était tourné vers l'Europe ; le présent accord a un caractère bilatéral, ce qui ne nous empêche pas, nous Français, de le trouver représentatif de ce qui pourrait se passer en Europe.

Durant quelque 650 ans, l'Angleterre et la France se sont fait la guerre. C'est donc un accord assez important, comme vous l'avez dit, mais il est opérationnel.

M. Marcel Rogemont. Ça s'était quand même arrangé depuis des années !

M. Bernard Kouchner, *ministre des affaires étrangères.* Évidemment, il y a eu des périodes de paix depuis la bataille d'Hastings, mais aussi une grosse tranche de conflits. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)*

Étant deux puissances nucléaires, les deux pays ont décidé de coopérer de deux façons dans ce domaine :

l'expérimentation en laboratoire en France ; la technologie en Angleterre.
Nous nous sommes aussi engagés à créer une force expéditionnaire qui regroupera les forces anglaises et françaises, en toute souveraineté, sur décision de ces deux pays, et qui pourrait se projeter dans les opérations de l'ONU, de l'Europe, etc.
Nous avons également décidé que nos deux porte-avions - l'anglais qui serait doté de catapultes et le nôtre - pouvaient être intégrés à cet accord. *(Rires et exclamations continuelles sur les bancs du groupe SRC.)*
Sur le plan général, l'accord conclut à la nécessaire complémentarité entre les deux pays en termes économiques, de politique militaire et étrangère.

Données clés

Auteur : M. Philippe Vitel
Circonscription : Var (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2642
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 novembre 2010
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 novembre 2010